# 9994/19

# ASSEMBLÉE NATIONALE

### SÉNAT

**QUINZIÈME LÉGISLATURE** 

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 juin 2019 Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 juin 2019

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** modifiant la décision (UE) 2015/116 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020



Bruxelles, le 7 juin 2019 (OR. en)

9994/19

**CDR 103** 

# **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

Objet: Décision du Conseil modifiant la décision (UE) 2015/116 portant

nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la

période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020

GIP.1 FR

# **DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL**

du ...

# modifiant la décision (UE) 2015/116 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305, vu la demande du gouvernement estonien,

GIP.1 FR

### considérant ce qui suit:

- Le 26 janvier 2015, le Conseil a adopté la décision (UE) 2015/116<sup>1</sup> portant nomination, (1) notamment, des membres et suppléants estoniens du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020.
- (2) M. Mihkel JUHKAMI (Mayor of Rakvere City) et M. Kurmet MÜÜRSEPP (Member of Antsla Rural Municipality Council) sont membres du Comité des régions depuis le 26 janvier 2015.
- (3) M. Rait PIHELGAS (Mayor of Ambla Rural Municipality) et M. Jan TREI (Mayor of Viimsi Rural Municipality) sont suppléants du Comité des régions depuis le 26 janvier 2015.
- (4) Par lettre datée du 4 juin 2019, le gouvernement estonien a informé le Conseil des changements intervenus concernant les fonctions de M. Mihkel JUHKAMI, M. Kurmet MÜÜRSEPP, M. Rait PIHELGAS et M. Jan TREI dans le cadre des mandats électoraux existants.
- (5) Il y a lieu de modifier la décision (UE) 2015/116 en conséquence,

### A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

9994/19

2 der/nn GIP.1

FR

<sup>1</sup> Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

### Article premier

À l'annexe I de la décision (UE) 2015/116, les mentions concernant M. Mihkel JUHKAMI et M. Kurmet MÜÜRSEPP sont remplacées comme suit:

"M. Mihkel JUHKAMI

Chairman of Rakvere Town Council

M. Kurmet MÜÜRSEPP

Deputy Mayor of Antsla Rural Municipality".

### Article 2

À l'annexe II de la décision (UE) 2015/116, les mentions concernant M. Rait PIHELGAS et M. Jan TREI sont remplacées comme suit:

"M. Rait PIHELGAS

Mayor of Järva Rural Municipality

M. Jan TREI

Member of Viimsi Rural Municipality Council".

FR

# Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil Le président